
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 octobre 2014 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

ABSENCES :

Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAULT, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Mario Frappier, Commandant PDQ 33
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

CA14 14 0347

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Présentation des prévisions budgétaires de l'arrondissement pour l'année 2015.

À 18 h 30, le maire d'arrondissement Anie Samson procède à la présentation des prévisions budgétaires de l'arrondissement pour l'année 2015.

10.04 - Période de questions du public

À 18 h 50, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ».

Léo Bricaut	Circulation
Sasha Dyck	Coupure de postes

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 18 h 55.

10.05 - Période de questions des membres du conseil

À 18 h 55, le président appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA14 14 0348

Adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement pour l'exercice financier 2015 et autoriser l'utilisation des surplus d'arrondissement à la hauteur de 669 400 \$ pour le maintien de l'équilibre budgétaire.

Il est proposé par Anie SAMSON
appuyé par Mary DEROS

1. d'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour l'exercice 2015;
2. d'autoriser l'utilisation d'une somme de 669 400 \$ pour le maintien de l'équilibre budgétaire.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Anie SAMSON
appuyé par Mary DEROS

de procéder à un vote nominal sur l'article 30.01.

La secrétaire d'arrondissement appelle le vote.

VOTENT EN FAVEUR : Mary DEROS, Frantz BENJAMIN

VOTE CONTRE : Sylvain OUELLET

L'article 30.01 est adopté à la majorité, et il est résolu en conséquence.

CA14 14 0349

Transmettre au comité exécutif les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour l'année 2015.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de transmettre au comité exécutif les prévisions budgétaires pour l'année 2015 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

60.01 1144322010

Levée de la séance

À 19 h 05 la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2014.